

RÈGLEMENT INTÉRIEUR L'EMBARCADÈRE



Alcool et Stupéfiants

L'usage des stupéfiants est strictement interdit dans le bâtiment. Les risques liés aux excès d'alcool sont assumés par les personnes elles-mêmes et par l'organisateur qui doit protéger les convives en situation d'alcoolisation (risques liés à la conduite automobile, à l'utilisation des appareils électriques et chauffants, aux risques de chutes, etc...).

Barbecue

Sur option, deux barbecues sur roulettes sont mis à votre disposition dans la pièce prévue à cet effet au Rez de jardin. En cas d'utilisation sur nos équipements ou sur un barbecue emmené par vos soins, l'utilisation d'alcool à brûler ou d'essence pour allumer le barbecue est strictement interdite. Veuillez utiliser les allume-feu vendus dans le commerce.

Boisson et nourriture

Il est strictement interdit de consommer des boissons ou de la nourriture dans les niveaux 1, 2 et 3 du gîte. Ces consommations sont bien évidents autorisées dans le reste du lieu.

Bruit

Afin que votre réception soit réussie sans perturber le voisinage, nous vous demandons de suivre les recommandations suivantes :

- Ne pas laisser ouvertes les fenêtres de la grande salle côté cour après 22h ;
- Ne pas sortir les appareils d'amplification musicale dans la cour ;
- Cantonner la musique forte à la salle de danse
- Ne pas se regrouper dans la cour tard le soir, mais à l'extérieur côté Sarthe.
- Maintenir les portes de la salle de danse fermées à toute heure
- Maintenir la porte du niveau -1 débouchant sur l'extérieur fermée à toute heure
- Ne pas jouer avec des ballons dans la cour

Chutes

Il est formellement interdit de s'assoir ou de monter sur les différentes rampes, murets, bords des fenêtres, etc., dans le bâtiment. Le Moulin Idéal se dégage de toute responsabilité en cas de blessure entraînée par ce type de comportement.

Décoration

Vous pouvez décorer la salle à votre guise à condition bien-sûr de tout enlever avant votre départ, y compris les éventuelles agrafes, ficelles, et de restituer la salle dans son état initial (attention aux peintures). Bien faire attention également à enlever les éventuelles décos disposées dans les extérieurs.

Déchets

Vous devez mettre les déchets recyclables (carton, plastique, métal) à l'exception du verre et du papier, dans les bacs jaunes de tri sélectif ; mettre les déchets ménagers dans des sacs-poubelles bien fermés avant de les mettre dans la benne verte. 2 bacs de 360 litres sont à votre disposition.

Ne pas mettre de carton dans le bac jaune, mais l'emmener dans un collecteur, idem pour le verre. Vous en trouverez un à la sortie de Châteauneuf-sur-Sarthe, proche du Super U.

En cas d'oubli ou de négligence, le traitement des ordures ménagères par nos soins vous sera facturé 50,00€ minimum.

Électricité

Nous vous recommandons de ne pas faire fonctionner en simultané tous les équipements les plus gourmands en énergie (lave-vaisselle, four ...) en plus d'équipements que vous apportez (éclairages, appareil à galettes, etc.). En cas de coupure générale du compteur, le disjoncteur se trouve dans le local "chaufferie" au niveau -1 en bas de l'escalier. La clef du petit local est mise à votre disposition avec les autres clefs. Nous vous demandons d'accéder à ce local qu'en cas de nécessité.

Enfants

En cas de présence d'enfants en bas âge, nous vous demandons de prévoir les éventuels accessoires de sécurité et de confort nécessaires à leur séjour (chaises bébé, barrières d'escalier, lits parapluie, chauffe-biberon, alèses imperméables pour les lits du gîte). Le gîte étant en bord de Sarthe, veuillez à ce que les enfants ne restent pas au bord de l'eau sans surveillance.

Gazinière

La gazinière est installée en gaz butane bouteille. En cas de rupture de gaz, vous trouverez dans le même espace une deuxième bouteille de gaz.

Feu d'artifice et lanternes chinoises

Pour des raisons de protection de l'environnement et en raison de risques incendies, (le site est dans une zone classée sensible), les feux d'artifices, les lancés de confettis, les feux de Bengale, les lanternes chinoises sont strictement interdits.

Fumeurs

Pour des raisons de bruit, de sécurité et de propreté, les fumeurs doivent impérativement se tenir dans la cour, et ne pas écraser leurs mégots par terre. Il interdit de fumer à un autre endroit, en particulier dans le bâtiment du fait de la présence de détecteurs de fumée un peu partout dans les locaux.

Fumigènes

Les fumigènes, appareils à vapeur et à fumée sont interdits dans l'ensemble du bâtiment.

Inondation

Dans le cas de suites juridiques éventuelles, le cas de l'inondation sévère doit s'apparenter à un cas de force majeure pour le propriétaire, la survenue des inondations sur la Sarthe n'étant prévisible que quelques heures à l'avance.

Ménage

Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de votre location dans une limite de saleté raisonnable. Cependant nous vous demandons de laver et de ranger la vaisselle, de trier vos ordures ménagères (voir rubrique «déchets»), de laisser les poubelles vides et propres et de garder l'ensemble des appareils ménagers propres (réfrigérateurs, four, lave-vaisselle, cafetières, gazinière, plans de travail, etc.). De même, vous devez maintenir tous les espaces extérieurs propres sans cotillons, ni papiers, ni mégots.

Stationnement

Vous pouvez stationner sur toutes les parties sur gravier dans la cour. Les parties sur bitume ne doivent pas être encombrées car nos voisins disposent d'un droit de passage.

Sécurité

Le site est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 5^{ème} catégorie. Vous devez vous conformer aux prescriptions du personnel du Moulin Idéal.

Quelques rappels :

- En cas de déclenchement de l'alarme vous devez évacuer immédiatement l'établissement. Nous vous rappelons la présence des 2 escaliers de secours à partir du niveau 2 et 3 escaliers de secours à partir du niveau 1 aux extrémités de chaque couloir.
- Toutes les portes extérieures sont facilement déverrouillables de l'intérieur. Vous devez faire en sorte que l'ensemble des issues à tous les étages restent bien dégagées pendant toute la durée du séjour. De même, les portes coupe-feu des chambres et des escaliers ne doivent pas être encombrées ou bloquées.
- Il est strictement interdit de toucher ou de modifier les différents équipements du SSI (alarme incendie). En particulier ne chercher d'aucune manière à démonter les détecteurs ou à toucher les différents composants du système. Toute dégradation entraîne directement la responsabilité pénale de celui qui la commet.
- La grande salle ne doit pas accueillir plus de 120 personnes.

Par ailleurs, l'utilisation des prises multiples est interdite sur le site (sauf celles munies d'un interrupteur lumineux marche/Arrêt), ainsi que celle de tout appareil de cuisson du type réchaud.

Sonorisation

Une sonorisation est installée. Conformément à la réglementation en vigueur, le volume sonore ne doit pas dépasser 105 DBA. Au dessus de ce seuil, il représente un danger pour les personnes présentes dans la salle et risque d'incommoder les voisins. **Il est formellement interdit de sortir la sono à l'extérieur.**

Vaisselle

La vaisselle est entièrement à votre disposition, y compris les ustensiles, marmites... Vous devez restituer le gîte avec le matériel et la vaisselle lavés et rangés dans les emplacements prévus. En cas de négligence une somme forfaitaire de 50,00€ minimum vous sera demandée.



Toute l'équipe du Moulin Idéal vous souhaite un agréable séjour !